



La Lettre de Saint Florent

PRENDRE LA TEMPÉRATURE (III)

Dans un message adressé aux amis et bienfaiteurs en avril 2013, l'abbé Vincent Ribeton — supérieur du District de France de la Fraternité Saint-Pierre (FSSP)— révélait ce qu'il attendait du nouveau pape : « *Saint François d'Assise entendit le Seigneur lui dire : Va, François, et répare mon Église. Il appartient désormais au pape François de poursuivre dans cette voie qui a été celle des huit années de pontificat de Benoît XVI. — Ubi Petrus, ibi Ecclesia. Benoît XVI avait d'avance promis "une indéfectible fidélité" à son successeur. Offrons-lui une même docilité* ».

Les mots ont visiblement été pesés, mais l'espoir d'un redressement dans l'Église cache mal une inquiétude sourde. Depuis un quart de siècle, la FSSP avait bénéficié de la bienveillance de Jean-Paul II et de Benoît XVI. Rien n'indiquait qu'un pape originaire d'Amérique Latine, membre d'un ordre en pleine crise, s'impliquerait personnellement dans les débats liturgiques et s'intéresserait à la messe traditionnelle.

UN RAPPORT INQUIÉTANT

Les grandes manœuvres commencent le 17 janvier 2019 avec la suppression de la Commission **Ecclesia Dei**, érigée le 2 juillet 1988 et dotée de compétences spécifiques le 18 octobre 1988 par Jean-Paul II, rattachée à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi le 2 juillet 2009 par Benoît XVI. La Commission est certes supprimée, mais les tâches qu'elle assumait — vigilance, promotion et tutelle — sont confiées à une section nouvellement créée au sein de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

Celle-ci lance en mars 2020 une consultation auprès de toutes les Conférences épiscopales pour évaluer l'application du Motu proprio de 2007. Les questions portent sur la situation de la messe traditionnelle dans les diocèses, la dimension pastorale de sa célébration, les aspects positifs et négatifs de son usage, le respect des rubriques et des normes indiquées par le Motu proprio, l'influence du rite traditionnel sur le rite nouveau et la vie des séminaires, la célébration d'autres sacrements selon le rite traditionnel.

La synthèse des réponses de la Conférence épiscopale française a fuitée sur la toile en janvier 2021. Si « *le rédacteur a réalisé une synthèse globalement hostile à la liturgie traditionnelle, ou en tout cas à sa trop grande visibilité* » (Abbé Claude Barthe, site **Rouge et Noir**, 29 janvier 2021), cette hostilité est particulièrement sensible à l'endroit de la FSSP et de ses prêtres.

Novembre 2021

Adresses

Prieuré Saint-Florent
93, rue du Général De Gaulle
67280 URMATT
Tél. 09 60 40 01 77
prieurestflorent.fsspx@sfr.fr

Chapelle N.D. du Rosaire
28, rue du Faubourg-de-Pierre
67000 STRASBOURG
Tél. 06 27 52 04 69

Sommaire

Prendre
la température (III) p. 1
François et Vatican II p. 3
Le calendrier du mois p. 4

N° 287

Ils se voient reprocher pêle-mêle leur piètre formation théologique (p. 3 et 10), leur refus de célébrer et/ou de concélébrer selon le nouveau rite (p. 3, 5 et 8), l'attraction qu'ils exercent sur certains séminaristes diocésains (p. 7), l'ignorance de la Parole de Dieu (p. 8), la pauvreté de leur prédication (p. 4), le scandale causé par leur attachement exclusif au rite traditionnel (p. 9).

L'agacement et le désappointement des évêques français sont palpables. La patience dont ils estiment avoir fait preuve et les concessions qu'ils ont faites n'ont pas été payées en retour. Les décennies ont passé et la FSSP refuse toujours de célébrer et/ou de concélébrer selon le rite nouveau. La situation à Dijon en est l'illustration.

MALAISE À DIJON

Par courrier privé du 17 mai 2021, Mgr Roland Minnerath, évêque de Dijon, signifie à la FSSP la fin d'une collaboration de 23 ans.

Le 8 juin, l'évêché annonce publiquement que la messe traditionnelle serait désormais célébrée à l'endroit habituel par plusieurs prêtres diocésains et que les autres services pastoraux (catéchisme, patronage, scoutisme) seraient assurés par deux paroisses proches confiées aux prêtres de la Communauté Saint-Martin.

Un second communiqué de l'évêché, en date du 17 juin, vient enfoncer le clou. Sa conclusion est sans équivoque : « *Si les prêtres de la Fraternité [Saint-Pierre] avaient accepté, comme leur prédécesseur, de marquer leur unité avec nous au moins dans quelques concélébrations et s'ils ne considéraient pas leur groupe de fidèles comme leur domaine exclusif, nous nous serions réjouis de leur contribution* ».

Faute d'être reçu à l'évêché, le supérieur de France de la FSSP est contraint dès le lendemain de répondre publiquement à ces griefs.

Quant à la nouvelle liturgie, l'abbé Benoît Paul-Joseph affirme que « *la FSSP n'a pas "exclu que ses prêtres célèbrent dans le rite ordinaire" mais elle respecte la volonté de ses membres en la matière et, à propos de la concélébration de la messe, elle entend se conformer au droit de l'Église qui reconnaît que doit être "respectée la liberté pour chacun de la célébrer individuellement" (can. 902 CIC)* ».

Quant à l'attachement des fidèles aux prêtres de la FSSP, il le juge « *bien compréhensible et même souhaitable. [...] La FSSP cherche à travailler au bien des âmes, dans l'unique Église du Christ. Elle tient à rappeler qu'elle a toujours eu le souci de servir l'unité ecclésiale, dans sa diversité légitime, et ce depuis sa fondation voulue par le Pape Jean-Paul II en 1988 pour servir la communion des fidèles attachés aux formes liturgiques anciennes* ».

D'UN MOTU PROPRIO À L'AUTRE

La situation de Dijon est éclairante car elle révèle l'antagonisme entre deux logiques.

La logique de l'évêché repose sur trois principes : la célébration de la messe traditionnelle est tolérée pour les groupes de fidèles qui en font la demande, la nouvelle liturgie ne peut faire l'objet d'aucune réserve, la pastorale d'ensemble s'applique à tous les diocésains sans distinction de sensibilité liturgique.

La logique de la FSSP s'articule également autour de trois axes : la célébration de la messe traditionnelle est le charisme propre de la FSSP, le refus de célébrer et/ou de concélébrer selon le rite nouveau rappelle ses insuffisances et ses ambiguïtés, la pastorale (catéchisme, mouvements de jeunesse, retraites spirituelles, visite des malades, mariage et famille chrétienne, etc.) doit être cohérente avec la liturgie célébrée.

Même si les positions de la FSSP sont en retrait par rapport à celles de la Fraternité Saint-Pie X, même si la FSSP a veillé à ne pas rompre un équilibre qu'elle savait précaire, les oppositions de principe ont persisté et les malentendus et malaises se sont multipliés au fil du temps.

Publié par le pape François le 16 juillet 2021, le Motu proprio **Traditionis custodes** [TC] se réfère à cette double logique et opte pour l'éradication à terme de la messe traditionnelle et de la pastorale qui en découle.

L'objectif est énoncé sans détour par le pape dans la lettre qui accompagne le Motu proprio. Il s'agit de « *pourvoir au bien de ceux qui sont enracinés dans la forme de célébration précédente et ont besoin de temps pour revenir au Rite romain promulgué par les saints Paul VI et Jean-Paul II* ». Vatican II et sa réforme liturgique ne sont pas négociables. Dont acte.

En conséquence, « *les normes, instructions, concessions et usages précédents [1984, 1988, 2007 et 2009] qui ne sont pas conformes aux dispositions du présent Motu Proprio sont abrogés* » (TC, art. 8).

Concrètement, la nouvelle messe est « *la seule expression de la lex orandi du Rite romain* » (TC, art. 1). L'érection de nouveaux groupes ou de nouvelles paroisses personnelles est interdite (TC, art. 3 § 2 et art. 6). L'évêque doit confirmer la faculté des prêtres qui célèbrent déjà la messe traditionnelle (TC, art. 4) et consulter au préalable le Saint-Siège avant d'accorder cette même faculté à des prêtres nouvellement ordonnés (TC, art. 5). Les instituts Ecclesia Dei dépendent désormais des congrégations romaines pour le clergé ou pour les religieux (TC, art. 6).

Ite, missa est !

Abbé François KNITTEL

FRANÇOIS ET VATICAN II

Le motu proprio *Traditionis custodes* (16 juillet 2021) qui restreint l'usage du missel romain traditionnel a remis au centre de l'actualité la question de Vatican II. Comme ses prédécesseurs, François a la conviction que ce Concile est un point de référence très sûr. Néanmoins, le pape l'envisage d'une manière autre que Jean-Paul II et Benoît XVI.

D'abord, François veille à maintenir dans l'Église l'esprit de Vatican II, en un temps où la jeunesse semble s'en écarter. En outre, le pontife entend poursuivre des réformes initiées au Concile, mais encore inachevées. Enfin, le successeur de Pierre voit dans Vatican II une méthode pour dépasser la tradition, quand celle-ci fait obstacle à des changements dans la pratique de l'Église.

Un héritage vivant

Si Jean-Paul II et surtout Benoît XVI insistaient pour que les textes de Vatican II soient correctement compris, François demande que le Concile soit accepté, tel qu'il s'est imposé dans l'Église. Pour le pape, le débat sur l'interprétation du concile Vatican II est un non sujet. Puisque le Saint-Esprit a guidé les Pères conciliaires, l'adhésion de tous les catholiques s'impose.

Par les thématiques qu'il aborde et les réponses qu'il propose, le magistère de François manifeste la permanence dans l'Église des idéaux emblématiques du Concile : le primat de la miséricorde et de la pastorale, la mission des laïcs, l'engagement social des croyants, l'œcuménisme, le dialogue religieux, l'ouverture au monde. Pour François, comme naguère pour la majorité des Pères conciliaires, là se situe l'avenir de l'Église.

En annonçant son projet de restaurer l'unité dans l'Église latine autour du missel de Paul VI, le pontife montre que la célébration de la liturgie issue du Concile est nécessaire pour garder l'esprit de Vatican II, tant la loi de la prière est liée à celle de la foi. Le pape met en avant la participation active des fidèles à la messe. La concélébration est un signe de communion sacerdotale, mais aussi de fidélité au Concile.

Des réformes dans la ligne du Concile

Plusieurs actes de François s'inscrivent dans le prolongement du Concile et du post-Concile.

Alors que Vatican II met en avant le « sacerdoce royal » des baptisés pour donner une place plus grande aux laïcs, le 17 août 1972, Paul VI supprime les ordres mineurs et institue deux ministères, dont l'accès est réservé aux hommes, le lectorat et l'acolytat. François poursuit le mouvement. D'une part, le motu proprio *Spiritus Domini* (11 janvier 2021) ouvre aux femmes ces ministères fondés sur la condition commune de baptisé. D'autre part, le motu proprio *Antiquum ministerium* (10 mai 2021) institue un ministère de catéchiste, afin de mettre en lumière « l'engagement missionnaire typique de chaque baptisé ». La figure du prêtre catéchiste passe au second plan.

La constitution *Sacrosanctum concilium* (1962), qui pose les principes de la réforme liturgique, admet

une certaine adaptation du culte à la culture des peuples. Évoquant le rite zaïrois créé en 1988, François invite à progresser dans l'inculturation. Ainsi s'expliquent, lors du synode pour l'Amazonie (2019), les cérémonies en présence des statuettes de la déesse terre Pachamama, et le débat sur un possible rite propre pour les peuples de cette région.

Souhaitant favoriser la participation des évêques au gouvernement de l'Église universelle, la constitution *Lumen gentium* (1965) promeut la collégialité. Estimant que peu de choses ont été faites en ce domaine, François entend accroître le pouvoir des conférences épiscopales. Le motu proprio *Magnum principium* (3 septembre 2017) relatif à l'élaboration des traductions liturgiques va dans ce sens. Par ailleurs, la question de la synodalité sera au centre de la 16^e assemblée ordinaire du Synode des évêques (2023), qui se prépare dès maintenant.

Une méthode pour dépasser la tradition

Plus généralement, le pape trouve dans le Concile une méthode pour réaliser des réformes qui s'écartent de la tradition. L'expérience de Vatican II montre qu'il est possible d'offrir des réponses nouvelles à des questions déjà tranchées dans un sens différent par le magistère. Pour avancer dans cette voie, l'autorité doit infléchir le discours théologique, puis admettre des exceptions à la loi, motivées par les circonstances, qui préparent les esprits à des changements plus grands.

Désirant assouplir les normes de la *communicatio in sacris* pour les besoins de l'œcuménisme, Vatican II souligne que des « éléments » de salut sont présents dans les communautés chrétiennes non catholiques. De façon similaire, souhaitant entrouvrir la porte des sacrements aux fidèles divorcés remariés, François mentionne les valeurs positives que possèdent certaines familles en situation « imparfaite », avant de légitimer une entorse à la discipline sacramentelle de l'Église. En témoigne la note 351 d'*Amoris laetitia* (19 mars 2016).

Cette approche vaut aussi pour les unions entre personnes de même sexe. François maintient que le mariage suppose un homme et une femme, mais il admet le principe de partenariats civils entre deux hommes ou deux femmes, ce que le magistère auparavant refusait.

Dans un autre domaine, en 1965, le manque de ministres sacrés et les besoins de l'apostolat conduisent Vatican II à envisager que des hommes mariés puissent accéder au diaconat permanent. En 2019, lors du synode pour l'Amazonie, l'hypothèse d'ordonner prêtres des diacres mariés est agitée avec les mêmes arguments. La mesure ne s'impose pas, mais le débat est lancé.

Les objectifs de François sont clairs. Inquiet de voir les jeunes générations « revenir en arrière », le pape veut sauver l'héritage du Concile, mais aussi l'actualiser à travers des réformes ambitieuses qui contournent la tradition. Les groupes « traditionalistes » sont donc un sérieux obstacle sur sa route !

Abbé Pierre-Marie BERTHE

A STRASBOURG		PROGRAMME LITURGIQUE NOVEMBRE 2021		AU MULLERHOF	
Messes	Confessions			Messes	Confessions
10h15	09h30	Lu 01	FÊTE DE TOUS LES SAINTS	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Ma 02	COMM. DES FIDÈLES DÉFUNTS	07h30/08h00	
18h15	17h45	Me 03	St Pirmin, E. & C.	07h00	
07h15		Je 04	St Charles Borromée, E. & C., mémoire	07h30	
18h15	17h00	Ve 05	De la férie	07h30	
11h00	10h30	Sa 06	De la Ste Vierge au samedi	08h00	
10h15	09h30	Di 07	SAINT FLORENT, ÉV. & CONFESSEUR	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 08	De la férie, mémoire	08h00	
07h15		Ma 09	DÉDICACE DU LATRAN, mémoire	07h30	
18h15	17h45	Me 10	St André Avellin, C., mémoire	07h30	
07h15		Je 11	St Martin de Tours, E., mémoire	07h30	
18h15	17h45	Ve 12	St Martin I, P. & M.	07h30	
11h00	10h30	Sa 13	St Didace, C.	08h00	
10h15	09h30	Di 14	25^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 15	St Albert le Grand, E. & D.	11h00	
07h15		Ma 16	Ste Gertrude, V.	07h30	
18h15	17h45	Me 17	St Grégoire le Thaumaturge, E. & C.	07h30	
07h15		Je 18	Dédicace des Basiliques St Pierre et St Paul	07h30	
18h15	17h45	Ve 19	Ste Élisabeth de Hongrie, Du. & Vv., mémoire	07h30	
11h00	10h30	Sa 20	St Félix de Valois, C.	08h00	
10h15	09h30	Di 21	DERNIER DIM. APRÈS LA PENTECÔTE	08h30	07h45/09h45
		Lu 22	Ste Cécile, V. & M.	08h00	
		Ma 23	St Clément I, P. & M., mémoire	07h30	
		Me 24	St Jean de la Croix, C. & D., mémoire	07h30	
		Je 25	Ste Catherine d'Alexandrie, V. & M.	07h30	
		Ve 26	St Sylvestre, A., mémoire	07h30	
		Sa 27	De la Ste Vierge au samedi	08h00	
10h15	09h30	Di 28	1^{er} DIMANCHE DE L'AVEUT	08h30	07h45/09h45
18h15	17h45	Lu 29	De la férie, mémoire	08h00	
07h15		Ma 30	SAINT ANDRÉ APÔTRE , mémoire	07h30	

Dates à retenir :

- Récollecion du Tiers-Ordre de la Fraternité : samedi 11 décembre à L'Etoile du Matin

Carnet paroissial :

- Doriane Elie a fait sa première Communion le dimanche 3 octobre à Strasbourg
- Joséphine Liéger, décédée le 15 octobre à Obernai

Activités à Strasbourg :

- Chorale grégorienne : le dimanche à 09h30
- Polyphonie : se renseigner
- Catéchisme : mercredis 10, 17 et 24 novembre à 15h30
- Réunion des jeunes : se renseigner
- Heure Sainte : vendredi 5 novembre de 17h00 à 18h00
- Cercle St-Pie X : lundi 15 novembre à 19h30
- Apéritif de la chorale : dimanche 21 novembre à 11h45
- Vêpres et Salut : dimanche 21 novembre à 17h15
- Vente de *Bredele* : dimanche 28 novembre

Activités dans la vallée de la Bruche :

- Vêpres et Salut : dimanche 1^{er} novembre à 16h45
- Croisade Eucharistique : dimanche 7 novembre à 9h45
- Cercle St-Pie X : vendredi 19 novembre à 19h30 à La Broque